

## La procédure :

---

Conformément à la Charte des Nations Unies, c'est l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sécurité, qui décide d'admettre (à la majorité des deux tiers) des États candidats à l'adhésion aux Nations unies. Une majorité de 9 voix sur 15 est nécessaire au sein du Conseil de sécurité. Aucun des 5 membres permanents ne doit opposer son veto.

Une solution est envisagée par les Palestiniens pour contourner un veto américain : obtenir une résolution de l'Assemblée générale qui élèvera le statut de la Palestine à l'ONU d'observateur à Etat non membre. Le seul Etat non membre au sein des Nations unies est le Vatican, représenté par le Saint Siège. Il a tous les droits d'un Etat membre sauf celui de voter et de présenter des candidats.

## Pourquoi un Etat palestinien ?

---

### → SAEB ERAKAT, membre du Comité exécutif de l'OLP et négociateur palestinien

« Avec son discours devant le Congrès américain, Netanyahou a achevé d'enterrer le processus de paix. Le premier ministre israélien a ainsi prouvé au monde qu'il n'est pas un homme de paix. Il n'a manifesté de respect ni pour le droit international, ni pour les accords passés. Il a rejeté le principe le plus fondamental du processus de paix : l'échange de territoires contre la paix. **NOUS REFUSONS DE LAISSER NOTRE ETAT DE PALESTINE SE FAIRE ENSEVELIR SOUS QUARANTE ANNEES SUPPLEMENTAIRES D'EXPANSION DES COLONIES ISRAELIENNES.** Nous, Palestiniens, allons continuer d'œuvrer pour la reconnaissance de notre Etat dans les frontières de 1967. Nous allons lancer la procédure de demande d'adhésion aux Nations unies et demander à l'Assemblée générale de soutenir notre appel pacifique à la concrétisation de nos aspirations nationales. **EN L'ABSENCE DE NEGOCIATIONS SERIEUSES, EN L'ABSENCE DE MANDAT CLAIR ET PUISQUE RIEN DE CE QUI A ETE CONCLU PAR LE PASSE N'EST APPLIQUE, NOUS N'AVONS PAS D'AUTRE OPTION ».**

[http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/06/07/1967-2011-les-palestiniens-n-attendent-pas-quarante-annes-de-plus\\_1532685\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/06/07/1967-2011-les-palestiniens-n-attendent-pas-quarante-annes-de-plus_1532685_3232.html)

### → AVRAHAM BURG, membre de l'organisation pacifiste Sheikh Jarrah Solidarity Movement, ex-directeur de l'Agence juive et président de la Knesset de 1999 à 2003

« Le processus de paix a presque vingt ans. Dans son ombre, c'est toute une génération d'Israéliens et de Palestiniens qui ont grandi et perdu leur innocence. La plupart ne croient plus que ce processus débouchera sur un avenir meilleur. La stratégie palestinienne, qui conjugue construction de structures étatiques et souhait de reconnaissance par les Nations unies, ne peut pas se substituer à l'espoir de paix, mais elle est à l'image de ce nouvel esprit qui souffle sur tout le Moyen-Orient. C'est ce nouvel esprit, ce sont ces transformations qui permettront au long processus de paix d'atteindre enfin son but. **UN ETAT PALESTINIEN SERA CREE. CE N'EST QU'EN LE RECONNAISSANT, EN ŒUVRANT A SON ACCEPTATION AU SEIN DE LA FAMILLE DES NATIONS, QUE NOUS NOUS RAPPROCHERONS DE CE JOUR OU DEUX ETATS SOUVERAINS SE PARTAGERONT DANS LA PAIX ET LA PROSPERITE CETTE ETROITE BANDE DE TERRE ENTRE JOURDAIN ET MEDITERRANEE ».**

[http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/01/ouvrir-grand-les-bras-a-l-etat-palestinien\\_1543464\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/01/ouvrir-grand-les-bras-a-l-etat-palestinien_1543464_3232.html)

## → **Le GROUPE DES EX-DIRIGEANTS EUROPEENS<sup>1</sup>**

« Les Etats européens se sont déjà engagés en déclarant au travers du Comité de liaison ad hoc et de la Banque mondiale que la Palestine est prête pour l'indépendance. Revenir maintenant sur cet engagement serait faire preuve d'incohérence, de faiblesse et de manque de volonté politique. Ce serait également offrir une victoire aux forces du statu quo [...] **EN RECONNAISSANT LA SOUVERAINETE ET L'INDEPENDANCE DE LA PALESTINE, ET EN ACCOMPAGNANT CE GESTE DE L'INDISPENSABLE SOUTIEN FINANCIER QU'IL REQUIERT, L'EUROPE ANCRERA SOLIDEMENT L'ETAT PALESTINIEN DANS LE CAMP DE LA PAIX ET DE LA COEXISTENCE ET RENFORCERA LA STABILITE DE LA REGION.** Au moment même où l'Union européenne s'efforce de redéfinir ses relations avec les sociétés de la région, les Etats membres ne doivent pas laisser passer cette occasion de jouer un rôle significatif et positif ». [http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/11/pour-la-reconnaissance-de-l-etat-palestinien\\_1546109\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/11/pour-la-reconnaissance-de-l-etat-palestinien_1546109_3232.html)

## → **BERNARD RAVENEL, PRESIDENT DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE**

Il faut insister sur le fait qu'on n'entamera aucun processus réel de paix si des deux côtés on n'assume pas comme donnée fondamentale l'existence de deux Etats libres et souverains. **LA RECONNAISSANCE DE L'ETAT PALESTINIEN EST DEVENUE LA CONDITION D'UNE SORTIE DE LA LOGIQUE DE GUERRE DANS LA REGION.** Il est clair que celui qui croit que les terres de Palestine appartiennent par droit divin à Israël n'admet pas l'existence de l'Etat de Palestine...

Aujourd'hui, la société palestinienne, et avec elle l'opinion publique mondiale, est arrivée à une double conclusion. La première, c'est qu'à travers son interprétation des accords d'Oslo, Israël n'a jamais vraiment envisagé de mettre fin à l'occupation et à la colonisation et, par conséquent, d'accepter l'instauration d'un Etat palestinien indépendant. La deuxième, c'est que, par leurs déclarations, (voir la récente prestation de Nétanyahou devant le Congrès américain), les Israéliens ont transmis un message sans équivoque : l'autodétermination pour les Palestiniens n'a jamais figuré à leur agenda. Donc il ne faut plus rien attendre de négociations bilatérales avec Israël pour aboutir à un Etat palestinien ; bien au contraire, le pouvoir israélien pose de plus en plus des conditions inacceptables pour l'éviter. Ce qui attribue à Israël un véritable droit de veto sur l'Etat palestinien. Or **LE DROIT A L'AUTODETERMINATION DONT DISPOSENT LES PALESTINIENS LES AUTORISE A PROCLAMER UNILATERALEMENT LEUR ETAT. MAIS CETTE DECLARATION UNILATERALE NE SERA EFFICACE QUE SI UNE GRANDE MAJORITE DE PAYS RECONNAIT L'ETAT DE PALESTINE POUR AINSI ENTRER A L'ONU ET FAIRE AINSI PRESSION SUR LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE RISQUE D'UTILISATION DU DROIT DE VETO PAR LES ETATS-UNIS...** <http://www.confluences-mediterranee.com/Necessite-historique-et-politique>

→ **MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC ET DE SCIENCES POLITIQUES.** « **IL EST EVIDENT QUE C'EST UNE ENTREE A L'ONU QUI DONNERAIT A LA PALESTINE LA PLENITUDE DE SES DROITS.** Elle pourrait adhérer à titre d'Etat au Statut de la Cour Internationale de Justice et de la Cour Pénale Internationale. Cela lui donnerait l'occasion de s'engager dans des procédures pour faire valoir les droits de son peuple. Elle pourrait adhérer aux grandes conventions internationales. Son autorité dans l'enceinte internationale et, par voie de conséquence, dans ses relations avec Israël, s'en trouverait profondément renforcée ». [http://www.france-palestine.org/\\_article16407.html](http://www.france-palestine.org/_article16407.html)

---

<sup>1</sup> **Hubert Védrine**, président du groupe des ex-dirigeants européens, France ; **Frans Andriessen**, Pays-Bas ; **Giuliano Amato**, Italie ; **Laurens Jan Brinkhorst**, Pays-Bas ; **Hervé de Charette**, France ; **Uffe Elleman-Jensen**, Danemark ; **Jean François-Poncet**, France ; **Felipe Gonzales**, Espagne ; **Lena Hjelm-Wallén**, Suède ; **Lionel Jospin**, France ; **Michael Lothian**, Royaume-Uni ; **Louis Michel**, Belgique ; **Andrzej Olechowski**, Pologne ; **Romano Prodi**, Italie ; **Mary Robinson**, Irlande ; **Michel Rocard**, France ; **Jorge Sampaio**, Portugal ; **Pierre Schori**, Suède ; **Clare Short**, Royaume-Uni ; **Peter Sutherland**, Royaume-Uni ; **Erkki Tuomioja**, Finlande ; **Andreas van Agt**, Pays-Bas ; **Hans van den Broek**, Pays-Bas ; **Vaira Vike-Freiberga**, Lituanie ; **Richard von Weizsäcker**, Allemagne.

→ JEAN-PAUL CHAGNOLLAUD, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

**JAMAIS IL N'Y A EU DANS LE PASSE DE TELLES CONVERGENCES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN ETAT PALESTINIEN [...] UNE RECONNAISSANCE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE SERAIT CERTAINEMENT UN TOURNANT MAJEUR DANS L'AFFIRMATION DES DROITS LEGITIMES DU PEUPLE PALESTINIEN.** Chacun devra alors prendre ses responsabilités au-delà des discours que les uns et les autres ont prononcés ces derniers mois. En tout cas, ce statu quo d'un autre âge où une puissance occupante interdit à tout un peuple d'être maître de son destin ne peut plus demeurer encore longtemps alors que partout ailleurs dans la région de profondes mutations sont à l'œuvre.

<http://www.confluences-mediterranee.com/L-urgence-de-la-reconnaissance-d>